

PROPRIETE DE M. BOURGEON

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Article 22-236 / COMMUNE DE SAINT-IGNY-DE-VERS (69)

Vente d'une 4^e éclaircie de douglas
 Les arbres inventoriés sont marqués de traits rouges et d'un flachis
 « VA » au pied

Superficie de la coupe : 1,65 ha
 Parcelle : AE 193
 Certification PEFC N° : 10-21-3/1993



DIAMETRE DES ARBRES A 1,5 mètre :

Diamètre → Essence ↓	25	30	35	40	45	50	55	60	Total arbres	Volume sous écorce	Volume moyen
Douglas		1	3	6	18	17	8	2	55	117,20 m ³	2,13 m ³
Douglas sec/chablis	1	2	5	3	1	1			13	15,20 m ³	1,17 m ³
Epicéa			1	4					5	6,00 m ³	1,20 m ³
Sapin			1			1			2	3,10 m ³	1,55 m ³
									75	141,50 m³	1,89 m³

La vente a lieu en bloc et sur pied, sans garantie de volume et de qualité, aux conditions générales du cahier des charges des ventes des experts, et aux conditions particulières du présent article.

Expert forestier : Olivier PAIN

CONDITIONS D'EXPLOITATION :

Le délai d'exploitation est fixé le : 30 novembre 2023
 Distance moyenne de débardage : 60 mètres
 Place de dépôt : sur la parcelle

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Contact : Côte LEMAIRE au 06.40.58.84.43

Régime de T.V.A : non assujetti

Comme prévu par le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées – mis à jour du 1 avril 2016 – paragraphe 2.2.

